DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Ville de Besançon

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2022

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 03 novembre 2022 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT,

Étaient présents : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Agnès MARTIN

Etaient absents : Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

01 - Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Agnès MARTIN secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

02 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

03 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Dernière Programmation. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- prend connaissance de la dernière programmation de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 23 295 € :
    - 1 800 € pour l'association Hôp Hop Hop
    - 4 000 € pour la MJC Palente-Orchamps
    - 14 500 € pour CSAPA SOLEA
    - 2 495 € pour l'AFEV
    - 500 € pour l'ADDSEA SPS
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Mme Sadia GHARET (1) et M. Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

04 - Contrat de Ville - Prorogation du Contrat-Cadre et des conventions GUSP et TFPB avec les bailleurs sociaux pour l'année 2023. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur le principe de proroger d'une année (2023) :
    - le contrat de ville de Grand Besançon Métropole
    - les conventions d'utilisation de l'abattement de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)
    - les conventions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

05 - Signature Charte engagement EcoQuartier de Planoise. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- valide l'engagement de la collectivité en tant que porteur de projet dans la démarche nationale d'EcoQuartier en vue de sa labellisation,

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer la Charte EcoQuartier.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

06 - Education et Politique de la Ville - Cité éducative de Planoise. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve le projet d'avenant à la convention-cadre triennale de la Cité éducative de Planoise entre la Ville de Besançon et l'Etat, représenté par le Recteur d'académie et le Préfet du Doubs, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention-cadre de la Cité Educative de Planoise,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

07 - Parcours culturels Maternels - Deuxième année - Expérimentation sur le quartier Planoise - Subventions aux organisateurs 2022-2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions aux organisateurs pour un montant total de 13 985 € répartis ainsi :
  - 1 023 € pour l'association Juste Ici,
  - 1 600 € pour le CAEM - Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales,
  - 910 € pour l'Association Na Cie Pernette,
  - 1 161 € pour la Compagnie Un Château en Espagne,
  - 4 591 € pour Côté Cour - Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
  - 1 800 € pour l'association Aux Arts etc,
  - 1 800 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
  - 1 100 € pour Les Deux Scènes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (2), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 20

08 - SEM Aktya - Création d'une SCI - Projet La City BB5 ex ARS. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la SEM Aktya pour créer avec JPR INVEST une SCI dédiée au portage de l'opération « La City BB5 ».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

09 - Exercice 2022 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal statue sur les propositions et, en cas d'accord, admet les produits en non-valeur, accepte les abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du service comptable.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Personnel communal - Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Année 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon en 2021 par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.

12 - Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

13 - Congrès - Attribution de subvention - Sixième répartition au titre de l'année 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour un montant de 750 € à l'UFC Laboratoire ISTA et MSHE dans les conditions précisées dans le rapport.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

14 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'aide financière. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans le rapport.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

15 - Relations internationales - Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 400 € à l'association Palestine-Amitié
- 125 € à l'association MRAP
- 350 € à l'association Miroirs du Monde
- 175 € à l'association La Voix du sapin
- 500 € à l'association RéCiDev pour le Collectif Festisol bisontin.

M. Christophe LIME (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

16 - Bail emphytéotique au profit de M. Geoffrey VIENET, Chemin des prés de Vaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur la mise en place d'un bail emphytéotique avec M. Geoffrey VIENET, tel que décrit dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ce bail emphytéotique à intervenir dans les conditions définies dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Convention annuelle d'objectifs 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur le programme de convention 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels BFC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition au Conseil Départemental du Doubs de terrains situés au lieudit "La Clairière". Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - Pôle Viotte - Secteur Sud - Echange de domanialité publique entre la Ville et la Société Anonyme (SA) Gares et Connexions. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'échange de domanialité publique entre la Ville et la SA Gares et Connexions selon les modalités décrites dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cet échange de domanialité publique.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20 - Subventions à des associations sportives. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi :

- Manifestations sportives / subventions exceptionnelles :
  - 1 000 € à Besançon BMX
  - 700 € à Sporting Club Clairs Soleils
  - 2 500 € à MJC Clairs Soleils
  - 2 500 € à Besançon Doubs Hockey Club
  - 2 500 € à Besançon Association Patinage Artistique

- 4 000 € à PSB Judo
- 5 000 € à la Souche BMX
- 1 000 € à Amicale Motocycliste du Doubs

- Programme « Animations Sportives » :

Vital été 2022

- Besançon Bisons	300 €
- Décoche Bisontine	3 000 €
- Etrier Bisontin	1 000 €
- La Française	800 €
- SNB Aviron	900 €
- SNB Canoé	2 300 €

Tout Besançon Bouge 2022

- Aikido Besançon Kazoku	400 €
- ASEB	400 €
- Balise 25	400 €
- Cobra Savate Club	400 €
- DOJO Franc Comtois	400 €
- Doubs Paddle	400 €
- Doubs Sud Athlétisme	400 €
- Entre-Temps Escalade	1 000 €
- Indépendante Comtoise	200 €
- AFFC Aikibudo	400 €
- Slack Passion	400 €
- BUC Escrime	400 €
- Olympique de Besançon	400 €
- Yin Yang	400 €
- Ultimate Club Vesontio	400 €
- Volant Bisontin	400 €

Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

	Acompte 2022
- Amicale Cycliste Besançon	2 000 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	3 000 €
- Doubs Sud Athlétisme	2 000 €
- Besançon BMX	1 200 €
- Olympique Besançon	2 500 €
- Indépendante Comtoise	2 250 €
- Le DOJO Franc Comtois	2 000 €
- Besançon Doubs Hockey Club	1 600 €
- Comité du Doubs Tennis de Table	2 000 €
- Volant Bisontin	2 500 €
- Entre-Temps	2 000 €
- Association Sportive Besançon Patinage	1 000 €
- Orchamps Palente AS	2 000 €
- Comité Régional Handisport	4 000 €

Dispositif Bouge +

- La Française de Besançon	2 000 €

Mme Annaïck CHAUVET (1) et M. Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

21 - Etablissements culturels - Rapports d'activité 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport portant sur les Etablissements Publics Culturels de l'année 2021.

22 - Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention de 12 500 € pour la saison 2022-2023 à l'association MJC Palente-Orchamps,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle « Culture » 2022-2023 entre la Ville et la MJC Palente-Orchamps.

M. Hasni ALEM (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

23 - Musée des beaux-arts et d'archéologie - Convention de mécénat avec la SMCI et le Cercle Pâris. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec le Groupe SMCI et le Cercle Pâris.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Convention entre la Ville de Besançon et Vesontio Sports - Mise à disposition d'un animateur. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise à disposition d'un animateur pour l'accueil périscolaire de l'école St-Claude pour l'année scolaire 2022-2023, et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25 - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subvention 2021. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur le versement des soldes 2021 des subventions CEJ aux associations bénéficiaires, soit :
  - une somme totale de 5 697,86 € au titre du volet Enfance
  - une somme totale de 33 728,93 € au titre du volet Jeunesse
- approuve les avenants joints en annexe du rapport à conclure avec chaque organisme concerné,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Mme Marie ETEVENARD (1), MM. Damien HUGUET (1) et Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

26 - Contrat de concession de service public – Gestion d'accueil de loisirs sans hébergement et de projets d'animation Enfance/Jeunesse - Les Francas du Doubs - Année 2021. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- prend acte du rapport 2021 relatif à la gestion d'ALSH et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Concession de Service Public,
- renonce à l'ajustement de sa participation au titre de l'année 2021 malgré la non-atteinte des objectifs fixés au contrat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27 - Concession de service public ALSH - Avenant n° 3 avec les Francas du Doubs. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'avenant n° 3 au contrat de CSP ALSH 2021-2025, joint en annexe du rapport, et disposant que la prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ) ne sera plus reversée par la Ville mais directement par la CAF du Doubs à compter de 2023,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28 - Adhésion au Réseau national des maisons des associations. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'adhésion au Réseau National des Maisons des associations au titre de l'année 2023,
- autorise le paiement de l'adhésion par le service Vie associative au RNMA à hauteur de 700 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Assemblée des Sages - Renouvellement de l'instance participative ouverte aux personnes de plus de 60 ans. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- autorise le renouvellement de l'instance participative ouverte aux personnes de plus de 60 ans,
- se prononce favorablement sur les modalités de fonctionnement de l'Assemblée des sages qui succède au Conseil des sages,
- adopte la charte de l'Assemblée des sages et son règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 19 h 35

Affiché à Besançon, le 08 NOV. 2022
Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Sandrine CESBRON